

*Les nouveautés de la médiathèque :*

- Maîtriser les adventices en grandes cultures biologiques / ITAB /
- Oiseaux et mammifères auxiliaires des cultures / CTIFL
- L'arme alimentaire, les clefs de l'indépendance
- Rapport du voyage en Espagne au pays des ogm
- l'abonnement à Nature et Progrès

**Pensez aux emprunts à distance, et ne payez que les frais de port.**

8 quai Maréchal Joffre,  
04 78 42 95 37

*Le calendrier des actions :*

- le vendredi 9 février à 20h30, débat sur les ogm à Monbrison (42), avec Gérard Boiron et Michel Stadler, à l'initiative du Centre social.
- Le jeudi 15 février, à Bourgoin Jallieu, suite à l'annonce d'un essai ogm, conférence « Les OGM : Pourquoi tant d'oppositions à leur culture dans nos champs ? », Salle banalisée de Champarret
- à Bourgoin-Jallieu
- Les 23-24-25 février 2007 : salon primevère. Lyon Eurexpo. Pensez à vous **inscrire pour tenir le stand**.
- Le vendredi 23 février à 20h, salon primevère, conférence de Christian Vélot, les ogm sous toutes leurs facettes
- Le jeudi 22 mars, à Poisy (proche Annecy), à l'amphithéâtre du lycée agricole, débat contradictoire sur les ogm avec GE Séralini, CGB, et Yann Fichet, Monsanto. Organisé par les Amis de la terre 74, Adabio, La terre en Héritage.

Actions nationales :

Etats Généraux appelant à un moratoire sur les cultures d'OGM les 26 et 27 février 2007 à Orléans. Programme sur <http://www.greenpeace.org/raw/content/france/press/reports/tract-etats-generaux-du-26-et.pdf>

**La vidéo L'étude qui accuse fait parler d'elle :**

Sachez que ce film a été diffusé en novembre 2005 sur Canal Plus, et n'a jamais été interdit, c'est l'émission 90 minutes qui a été supprimée. Ce film est très bien. Il est d'ailleurs programmé au festival du Film Nature et Environnement de Grenoble le 21 avril à Grenoble.

Ensuite, voici des compléments d'information sur cette affaire venant d'une liste de discussion de l'INRA ([transgenese@listes.inra.fr](mailto:transgenese@listes.inra.fr)) (envoyé par Hugues Arthropologia) :

Le maïs Bt MON863 a été testé pour autorisation de commercialisation selon une procédure "légère", admise par les autorités Françaises et Européennes, avec un étude de "toxicité" de 90 jours, sur rats.

Premier point de polémique : comme les PGM de ce type produisent une substance insecticide d'action mal connue chez les mammifères, pourquoi n'exige-t-on pas l'application de la directive CEE/91/414 sur les pesticides, avec des tests à 90 jours sur 3 espèces animales (dont rat et souris), et des tests à 2 ans sur l'une des 3 (en général le rat). Par ailleurs les études doivent-elles être faites comme actuellement par le laboratoire choisi par le fabricant de PGM, ou par un labo indépendant ? Et certains experts des agences d'évaluation doivent-ils être cooptés par les dits fabricants, ou l'expertise doit-elle être réellement contradictoire ?

2° point de polémique : les 80 rats ayant mangé MON863 ont des différences significatives inquiétantes, sur la composition du sang et des organes de détoxification, en comparant ces rats au vrai lot témoin expérimental ("control group" avec 80 rats) ayant mangé les plants témoins non-GM cultivés en parallèle au MON863.

Mais Monsanto considère ceci sans signification biologique, notamment en comparant ces mêmes rats, non plus au vrai lot témoin expérimental ("control group" avec 80 rats), mais à des valeurs dites "de référence" de 240 autres rats dont 120 ont mangé des maïs d'autres lignées (Illinois) que celle en cause (Hawaii) et les 120 autres ont mangé de la même lignée maïs cultivée ailleurs que la PGM et ses plants témoins non-GM (voir la publi de Monsanto dans Food Chem Toxicol, 2006, 44 : 147-160 pour les détails -je tiens le TAP.pdf à la

disposition de ceux qui le souhaitent-, ainsi que les commentaires qu'en fait G E Séralini, cf lien ci-dessous).  
 3° point de polémique : les gouvernements Français et Allemand ont tout fait pour retarder le rendu public du dossier (comme il aurait dû l'être du fait de la directive CEE/2001/18). Et il semblerait que le gouvernement Français souhaite toujours maintenir et même promouvoir cette attitude ?

4° point de polémique : les autorités sanitaires Françaises et Européennes ont autorisé la commercialisation sans demander ni attendre des expériences complémentaires in vivo de longue durée, sur plusieurs espèces animales et statistiquement non discutables;  
 et des essais in vitro sur tissus ou cellules humaines, avec la "vraie" toxine extraite des "vraies" variétés de PGM à autoriser plutôt qu'avec des toxines et/ou des variétés "génériques" ou "cousines" (les évaluations ne sont/seraient en effet pas refaites obligatoirement pour chaque nouvelle variété, une fois qu'une cousine est au catalogue, alors que rien ne prouve que les éventuels problèmes soient les mêmes d'une variété à l'autre portant le même transgène) (début 2006 il y avait par exemple 25 variétés de MON810 inscrites en Espagne...).

Il y a eu aussi des doutes sur la possibilité d'extrapoler des tests faits sur des hybrides MON863xMON810, pour répondre aux questions sur le MON863 (utilisation d'autres lignées pour répondre aux questions résiduelles de la CGB sur celle qui était à l'étude initialement...)

Dans les échanges entre Tibon-Cornillot et Boutin, il est question de "recherche vs bricolage"...  
 Je propose de rajouter des items de "court-terme et précipitation" (les actionnaires n'attendent pas...) vs "vitesse dans la précaution et le respect de la temporalité des espèces".....

Le rapport de G.E Séralini est disponible ici :

[http://www.criigen.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=106&Itemid=47](http://www.criigen.org/index.php?option=com_content&task=view&id=106&Itemid=47)

et autres infos du CRII-GEN (dont le même rapport en anglais) à :

[http://www.criigen.org/index.php?option=com\\_content&task=category&sectionid=9&id=46&Itemid=47](http://www.criigen.org/index.php?option=com_content&task=category&sectionid=9&id=46&Itemid=47)

### Les résultats des élections Chambres d'Agriculture (envoyé par Gérard Boinon)

Rappel des résultats : la Confédération paysanne, deuxième syndicat agricole  
 Disponibles sur le site du Ministère de l'Agriculture : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Organisations	Part des suffrages en 2007	Part des suffrages en 2001
Confédération Paysanne*	20,14%	26,8%
Coordination rurale	18,7%	12,2%
FNSEA/JA	54,9%	52,8%
MODEF	2,6%	2,9%
Apparentés FNSEA	1,9%	1,4%
Divers	1,4%	2,4%
Union FNSEA/Autres	0,1%	-

\*Comprenant le score Confédération paysanne et les listes d'union (Conf'-Modéf en Corrèze et Martinique et Conf'-JA en Corse).

Pour les communiqués de presse : [www.confederationpaysanne.org](http://www.confederationpaysanne.org)

L'impossible coexistence dans le cadre des paysages agricoles français appelle **un moratoire sur les cultures de maïs GM** avant les semis du printemps 2007. 1er février 2007,  
 Argumentaire complet  
<http://www.amisdelaterre.org/spip.php?article3069>. il est aussi à disposition en version papier à Rés'OGM Info.

**José Bové condamné :**

Aujourd'hui, mercredi 7 février 2007, la Cour de Cassation a rejeté tous les moyens de cassation à l'encontre des Faucheurs volontaires accusés dans le cadre du fauchage de Menville en juillet 2004. La cour a rejeté les motifs sur la forme (problème de comparants volontaires qui n'étaient pas pris en compte) et sur le fond (état de nécessité). Ainsi, José Bové, récidiviste, devra purger les peines émises par la Cour d'Appel de Toulouse, en novembre 2005 (Cf. [->[http://www.infogm.org/article.php3?id\\_article=3026](http://www.infogm.org/article.php3?id_article=3026)], soit quatre mois de prison ferme. Les autres faucheurs se voient donc aussi confirmer leurs peines : N. Mamère et G. Onesta : 3 mois de prison avec sursis, et pour Michel Daverat, Pierre Labeyrie, Gilles Lemaire, Jean-Baptiste Libouban, et François Simon : deux mois de prison avec sursis. Etant donné que ce procès est arrivé aux termes de la procédure judiciaire française, les accusés qui ont depuis participé à d'autres fauchages seront considérés comme récidivistes. Aucun délais n'est inscrit dans le code de procédure pénal quant à la saisie du juge d'application des peines. D'ailleurs le Procureur peut court-circuiter le juge d'application des peines s'il considère que la non incarcération de José Bové présente un risque de trouble à l'ordre public ou de récidive.  
Christophe Noisette Inf'OGM [www.infogm.org](http://www.infogm.org)

**Des nouvelles des faucheurs de Nonette:**

le juge de l'exécution de Montpellier a ANNULE hier matin le commandement de payer reçu pale 12 octobre dernier suite a notre condamnation par le tribunal de Clermont-Ferrand le 4 novembre 2005 dans l'affaire des 15 de Nonette.

Limagrain et Dumergues sont donc "recales" pour vice de procedure; exactement comme pour Monique au tribunal du Chambon-Feugerolles les attendus du jugement de Clermont-Ferrand ne m'avaient pas ete signifiés "dument" par les parties adverses.

Ils ont 15 jours pour faire appel de cette decision. Ils sont aussi condamnés a nous payer chacun 450 euros pour les frais de justice que nous avons engagés.

Franck, un des 15 de Nonette

**Résistance au Brésil:**

Depuis mars 2006, plusieurs centaines d'activistes de Via Campesina ont occupé la ferme expérimentale de Syngenta afin de dénoncer l'expérimentation de soja génétiquement modifié.

La firme helvétique Syngenta face aux paysans de Santa Tereza do Oeste

[http://www.alencontre.org/Brazil/BresilSyngenta02\\_07.htm](http://www.alencontre.org/Brazil/BresilSyngenta02_07.htm)

Via Campesina

**On parle de nous dans la presse...alternative :**

Silence a fait un petit encart présentant notre association, avec quelques erreurs, mais on peut pas leur en vouloir.

Et Puis le Grain de Sable d'Attac, à la rubrique « les copains d'attac ».

**Fonctionnement de ce petit bulletin :**

Ce petit bulletin a été créé pour éviter de surcharger les boites mails des personnes inscrites. D'où ma modération. Si vous voyez que votre envoi est bloqué, soit c'est parce que j'estime qu'il m'ait directement adressée, soit que je vais insérer l'info dans le bulletin. Sinon je vous donnerais une raison.

Parfois aussi je les envoie directement, quand l'info est urgente ou assez particulière pour nécessiter un envoi directe.

Comprenez que des améliorations sont à venir.

Marie-Aude, animatrice Rés'OGM Info

**Coordonnées de Rés'OGM Info :** Siège social : 7 rue du jardin des plantes 69001 LYON  
04 78 42 95 37, [resogminfo@free.fr](mailto:resogminfo@free.fr), [www.resogm.org](http://www.resogm.org)